

Assemblée plénière des 26 et 27 Janvier 2022

Vœu relatif à la Paix

Vœu porté par la Majorité

A l'initiative et présenté par le groupe des élus Communistes et Républicains de la Région Bourgogne Franche Comté

La France doit agir pour la Paix

La Présidence française de l'Union Européenne s'engage dans une période de dégradation des relations internationales, plus particulièrement, dans la zone Indo-Pacifique, en Europe de l'Est ou au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, les armes nucléaires font peser sur l'Humanité un risque mortel.

Le 4 janvier 2022, les chefs d'États et de gouvernements des pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ont publié une déclaration commune en vue de prévenir la dissémination et la guerre nucléaire dans laquelle ils reconnaissent qu'une « guerre nucléaire ne peut être gagnée ».

Ce sont ces mêmes puissances qui détiennent, en vertu du Traité de non-prolifération (TNP), l'essentiel des têtes nucléaires : soit 6 255 pour la Russie, 5 500 pour les États-Unis, 350 pour la Chine, 290 pour la France et 225 pour le Royaume-Uni. Elles n'entendent pas renoncer à leur arsenal et se sont engagées dans un processus de modernisation de leurs armements à hauteur de plusieurs centaines de milliards.

Ce sont ainsi 37 milliards d'euros que la France consacrera jusqu'en 2025 à l'entretien et la modernisation de ses équipements.

Les autres pays possesseurs de têtes nucléaires : l'Inde (156), le Pakistan (165), Israël (90) et la Corée du Nord (entre 40 et 50) s'inscrivent dans le même sillage.

Ainsi, les puissances nucléaires utilisent le TNP comme un droit de préséance sur l'arme nucléaire alors qu'il s'agit, pour le bien commun de l'humanité et la sauvegarde de notre planète, de respecter le droit international et d'éradiquer définitivement la menace nucléaire.

Les peuples et les nations aspirent à vivre dans un espace de paix, de sécurité et de coopérations. Une dynamique de plus en plus globale se développe en faveur des diminutions des dépenses d'armement et pour la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

La première réunion des États participants au TIAN se tiendra du 22 au 24 mars 2022 à l'Office des Nations Unies à Vienne, avec l'objectif que tous les États qui ne l'ont pas encore fait, dont la France, signent ce traité, le ratifient ou y adhèrent dès que possible et pour le moins assistent à cette réunion en tant qu'observateurs.

La France doit se joindre au mouvement mondial pour l'élimination progressive et multilatérale des armes nucléaires en signant et ratifiant le TIAN.

La Présidence française de l'Union Européenne doit être l'occasion pour le Président de la République d'agir pour la Paix, la sécurité et le désarmement.

L'enjeu est de mobiliser les citoyens, les opinions publiques, pour que le maximum d'Etats et en particulier les Etats membres de l'UE, et l'Union européenne en tant que telle, agissent vraiment pour « la Paix, le désarmement nucléaire, et les droits humains qui sont constitutifs des droits de "l'Homme" à la Paix ».

Muriel TERNANT

Jérôme DURAIN

Claire MALLARD

Présidente du groupe des élus Communistes et Républicains

Président de groupe Notre Région par Cœur

Présidente de groupe Écologistes & Solidaires

Voeu adopté à la majorité des suffrages exprimés (57 voix pour, 17 voix contre, 7 abstentions, 18 élus n'ont pas pris part au vote)

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

SLOW ID: 021-200053726-20220126-AP_01_2022_V3-DE